

12.1 SITUATION 2007 PORTANT SUR LE RECENSEMENT ET LA RESORPTION DES DECHARGES

La circulaire du 27 juin 2003, relative à la prévention des incendies de forêts liés aux dépôts sauvages de déchets et aux décharges, puis celle du 23 février 2004 relative à la résorption des décharges non autorisées, rappellent l'obligation de mettre un terme à l'exploitation de décharges brutes et de supprimer les dépôts sauvages, ainsi que la procédure à suivre.

Une première étude avait été réalisée en 1998 à l'initiative de l'ADEME. Cette étude avait permis de recenser plus de 160 décharges encore en activité, dont une majorité présentait des impacts potentiels forts sur l'environnement.

En 2008, une seconde étude portant sur le recensement des sites, l'évaluation de leur impact (géologique, hydrologique et paysager) sur l'environnement a été menée par le Conseil général.

Elle s'est déroulée de la manière suivante :

- Etape 1 : inventaire des décharges par l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des communes du département ;
- Etape 2 : visite, enquête de terrain et diagnostic simplifié pour les décharges recensées ;
- Etape 3 : hiérarchisation des décharges en fonction de leur impact potentiel sur l'environnement et propositions de réhabilitation sommaires ;

A partir des réponses reçues, 136 décharges ont été recensées sur le département dont 50 encore en activité. Cet inventaire a été complété à partir de la base de données « Basias » du BRGM : 32 sites supplémentaires ont été recensés.

129 décharges ont été visitées dont :

- 17 décharges ayant un impact fort : Il s'agit de sites de taille importante dont le contexte naturel est sensible. Les risques de pollution des eaux souterraines et des eaux de surface sont importants. On retrouve certaines décharges qui figuraient déjà en tête de classement lors de l'inventaire de 1998 (Trie sur Baïse, Pouzac, Nistos, Azereix, Saint-Pé-de-Bigorre...) ;
- 50 sites en position intermédiaire : ils présentent des impacts potentiels faibles à moyens sur les milieux. Des travaux de remise en état sont nécessaires pour limiter les impacts lorsque le contexte naturel est sensible ;
- 62 sites ne présentant pas d'impacts significatifs sur les milieux : le risque global est faible. Ces dépôts ne nécessitent pas de travaux d'ampleur. En l'absence de risque significatif et considérant que le dépôt est recouvert et reconquis par la végétation naturelle, certains d'entre eux peuvent être banalisés : ils sont au nombre de 35.

L'étude réalisée est en annexe 9 du Plan.

3 décharges sont en cours de réhabilitation : Germs sur l'Oussouet, Ordizan et Trébons. La réhabilitation de la décharge d'Aucun a été achevée.